

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

24 septembre 2020

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

Comme vous le savez, suite aux directives gouvernementales de la Santé publique liées au code orange, notre employeur a dû revoir les horaires et les effectifs. Nous sommes conscients que la situation actuellement en cours au Québec est à la base hors de son contrôle et qu’il doit impérativement se réajuster. Par contre, notre employeur saisit aussi cette *opportunité* pour ajuster ses heures d'ouverture et ses effectifs suite à une décision d'affaire, afin d'optimiser sa rentabilité. Bien que nous comprenions ses motifs, nous lui rappelons que dans ces ajustements, la convention collective doit s'appliquer. Nous avons des droits et l’employeur se doit de les respecter.

Nous avons indiqué à la direction que nous allons collaborer au maximum, mais cela ne signifie pas de lui donner carte blanche pour bafouer nos droits. Il faut être réaliste pour lui laisser une marge de manœuvre en fait de temps pour réajuster le tir, mais cela ne veut certainement pas dire qu’il peut *couper les coins ronds* concernant notre contrat de travail.

Demain nous aurons une autre rencontre avec la direction. Nous vous tiendrons informés pour la suite.

Solidarité,

**Votre comité exécutif**